

DÉTAILS ET RÈGLEMENTS DE LA LOTO FONDATION 2018

Admissibilité

1. Cette loterie est réservée prioritairement aux employés, bénévoles, médecins ainsi que les contractuels opérant des dépendances au CIUSSS MCQ - MRC de Drummond.
2. La vente des billets se fera à compter du 15 février 2018 selon la séquence suivante :
 - Du 15 février au 28 février 2018 : auprès des employés, bénévoles, médecins ainsi que les contractuels opérants des dépendances au CIUSSS MCQ - MRC de Drummond ainsi que auprès des retraités du CIUSSS MCQ - MRC de Drummond
 - À compter du 1^{er} mars 2018, la Fondation se réserve le droit d'écouler les billets non vendus dans le public en général
3. Les administrateurs du conseil d'administration de la Fondation Sainte-Croix/Heriot sont admissibles dès le 15 février 2018.
4. Les dirigeants et les employés de la Fondation Sainte-Croix/Heriot sont admissibles dès le 15 février 2018.
5. Pour participer au concours, il faut être âgé de 18 ans et plus et résider au Québec.

Mode de participation

6. Chaque participant à LOTO FONDATION 2018 de la Fondation Sainte-Croix/Heriot doit compléter un coupon de participation et choisir une option de paiement selon le choix proposé. Le participant est la personne dont le nom apparaît sur le coupon de participation du billet de tirage. Le cas échéant, c'est à cette personne que sera remis le prix.
7. Chaque coupon de participation doit contenir le nom d'un seul participant.
8. À compter du 1^{er} avril 2018 0 h 00, les coupons de participation seront disponibles seulement aux bureaux de la Fondation, local 2436 du Pavillon d'Youville-Desjardins.
9. 700 billets seront mis en vente, numérotés de 001 à 700.
10. Les billets peuvent être payés selon les modalités suivantes : chèque, carte de crédit, argent comptant ou prélèvements à la source.
 - a. Chèque : 1 chèque daté payable avant le 2 avril 2018 ou 3 chèques de 50 \$ datés mars 2018; avril 2018 et le dernier du 15 mai 2018 ou 8 chèques de 18,75 \$ de avril à novembre 2018 au nom de la Fondation Sainte-Croix / Heriot.
 - b. Carte de crédit : un seul versement de 150 \$ ou 8 versements de 18,75 \$ du 15 avril au 15 novembre 2018
 - c. Déduction à la source : 5 \$ par semaine débutant en avril 2018 et se terminant en novembre 2018.

11. Un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, et ce, dans les 10 jours de la date à laquelle la Fondation Sainte-Croix/Heriot recevra le chèque de l'institution bancaire. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet devient non-éligible à tous les tirages.
12. Le participant doit défrayer la totalité du coût du billet de LOTO FONDATION advenant l'une des situations suivantes : départ, congé, congé sans solde, maladie, retraite) ainsi que toute autre situation non prévue qui mettrait fin à son lien d'emploi avec le CIUSSS MCQ - MRC de Drummond.
13. Il n'y a pas de limite au nombre de billets qu'une personne peut acheter.

Description des prix

14. Les dates seront précisées pour chaque prix.

- 1 chèque de 25 000 \$.
- 8 chèques de 1 000 \$
- 10 chèques de 500 \$
- 8 chèques de 250 \$

DATE ET HEURE DU TIRAGE	DESCRIPTION DU PRIX	ENDROIT DU TIRAGE	DATE ET HEURE ULTIME POUR RÉCLAMER LES PRIX
18 avril 2018 10 h 15	Tirage 1 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 2 – Chèque de 500 \$ Tirage 3 – Chèque de 250 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	18 avril 2019 10 h 15
16 mai 2018 10 h 15	Tirage 4 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 5 : Chèque de 500 \$ Tirage 6 – Chèque de 250 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	16 mai 2019 10 h 15

20 juin 2018 10 h 15	Tirage 7 : Chèque de 1 000 \$ Tirage 8 : Chèque de 500 \$ Tirage 9 – Chèque de 250 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	20 juin 2019 10 h 15
18 juillet 2018 10 h 15	Tirage 10 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 11 : Chèque de 500 \$ Tirage 12 – Chèque de 250 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	18 juillet 2019 10 h 15
15 août 2018 10 h 15	Tirage 13 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 14 : Chèque de 500 \$ Tirage 15 – Chèque de 250 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	15 août 2019 10 h 15
19 septembre 2018 10 h 15	Tirage 16 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 17 – Chèque de 500 \$ Tirage 18 – Chèque de 250 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	19 septembre 2019 10 h 15
17 octobre 2018 10 h 15	Tirage 19 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 20 – Chèque de 500 \$ Tirage 21 – Chèque de 250 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	17 octobre 2019 10 h 15
21 novembre 2018 10 h 15	Tirage 22 – Chèque de 1 000 \$ Tirage 23 – Chèque de 500 \$ Tirage 24 – Chèque de 250 \$	Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1	21 novembre 2019 10 h 15

<p>19 décembre 2018 10 h 15</p>	<p>Tirage 25 – Chèque de 25 000 \$ Tirage 26 – Chèque de 500 \$ Tirage 27 – Chèque de 500 \$</p>	<p>Cafétéria – Hôpital Sainte-Croix 570 rue Heriot Drummondville QC J2B 1C1</p>	<p>19 décembre 2019 10 15</p>
--	--	---	--

15. Les prix doivent être réclamés aux bureaux de la Fondation Sainte-Croix/Heriot, local 2436, 570 rue Heriot, Drummondville Qc J2B 1C1.
16. Les gagnants de LOTO FONDATION consentent à ce que leur nom, leur photographie, image, voix, déclaration relative au prix et lieu de travail soient utilisés à des fins publicitaires, d'information ou de communication, sans autre contrepartie financière.
17. Chaque billet, au nombre de 700, donne le droit de gagner plus d'une fois, les billets gagnants seront remis dans la boîte pour les autres tirages.
Par contre, un seul et même billet ne peut gagner qu'une seule fois dans un même mois..

Conditions générales

18. Selon les politiques de l'Agence du revenu du Canada, aucune partie du coût du billet de loterie ne constitue un don. Par conséquent, la Fondation Sainte-Croix/Heriot ne peut émettre de reçu pour déduction fiscale pour la vente d'un billet de tirage de LOTO FONDATION.
19. Tout conflit sera soumis au conseil d'administration qui demandera, si nécessaire, un avis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux afin de prendre une décision.
20. Les profits de LOTO FONDATION 2018 serviront à la rénovation de l'Unité des soins palliatifs de l'Hôpital Sainte-Croix.
21. Pour obtenir des billets ou de l'information, vous pouvez communiquer avec la coordonnatrice des finances au 819-478-6467 poste 6.
22. En participant ou en tentant de participer à la présente loterie, toute personne dégage de toute responsabilité le CIUSSS MCQ et la Fondation Sainte-Croix/Heriot et ses représentants, leur agence de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de toute responsabilité et de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation à la loterie
23. Le participant à LOTO FONDATION 2018 de la Fondation Sainte-Croix/Heriot reconnaît avoir pris connaissance des règlements, en comprend les modalités et confirme son admissibilité.